

# MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

## Marché n°2019-01-15.MoSCCEV

### Acte d'Engagement



**Communauté de Communes Ecueillé – Valençay**  
**4 rue de Talleyrand – 36600 VALENÇAY**

**☎ : 02.54.00.32.38**

**📠 : 02.54.00.32.39**

**@ : [accueil@ccev.fr](mailto:accueil@ccev.fr)**

## **REHABILITATION, AMENAGEMENT ET MISE AUX NORMES DU NOUVEAU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ECUEILLE – VALENÇAY**

**PROCEDURE ADAPTEE NEGOCIEE – ARTICLE 27 DU DECRET DU 25 MARS 2016 RELATIF  
AUX MARCHES PUBLICS**

**AE.1 MAÎTRISE D'OUVRAGE****Maître d'ouvrage**

Adresse	<b>Communauté de Communes Ecueillé – Valençay</b>
	<b>4 rue de Talleyrand 36600 VALENÇAY</b>
Représentant légal	<b>Claude DOUCET, Président</b>

**AE.2 MAITRISE D'OEUVRE** **Le, contractant unique, soussigné :**

- M/Mme  
 La société

	contractant personnellement,
RCS	
Représentée par	dûment habilité(e),
Adresse	
Code NAF	N° SIRET
TVA intracommunautaire	
Le cas échéant, n° d'inscription au tableau de l'ordre des architectes	

 **Les, cocontractants soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, groupées :**

- Conjoints** (cf. grille de répartition des prestations annexée)  
 **Solidaires**, les unes des autres,

et désignées dans le marché sous le nom "Maître d'œuvre".

**1<sup>er</sup> cotraitant – Mandataire :**

- M/Mme  
 La société

	contractant personnellement,
RCS	
Représentée par	dûment habilité(e),
Adresse	
Code NAF	N° SIRET
TVA intracommunautaire	
Le cas échéant, n° d'inscription au tableau de l'ordre des architectes	

**2<sup>ème</sup> cotraitant :**

- M/Mme  
 La société

	contractant personnellement,
RCS	
Représentée par	dûment habilité(e),
Adresse	
Code NAF	N° SIRET
TVA intracommunautaire	
Le cas échéant, n° d'inscription au tableau de l'ordre des architectes	

**3<sup>ème</sup> cotraitant :**

- M/Mme  
 La société

	contractant personnellement,
RCS	
Représentée par	dûment habilité(e),
Adresse	
Code NAF	N° SIRET
TVA intracommunautaire	
Le cas échéant, n° d'inscription au tableau de l'ordre des architectes	

Le maître d'œuvre, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, est représenté par :

.....  
dûment mandaté à cet effet, conformément à la convention de mandat annexée.

**En cas de groupement conjoint, le mandataire est :**

- conjoint**  
 **solidaire** de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique, pour l'exécution du marché.

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement (*cocher la ou les cases correspondantes*) :

pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis du maître d'ouvrage et pour coordonner l'ensemble des prestations (*joindre les pouvoirs en annexe du présent document*) ;

pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ou de l'accord cadre (*joindre les pouvoirs en annexe du présent document*) ;

ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement (*cocher la case correspondante*) :

donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis du maître d'ouvrage et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ;

donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous (*donner des précisions sur l'étendue du mandat*) :

En cas de sous-traitance, l'acceptation et l'agrément des conditions de paiement des sous-traitants sont fixées par l'annexe 2 (DC4 déclaration de sous-traitance).

Le contractant unique ou les contractants, après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés et du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),

Après avoir produit toutes les attestations et documents justificatifs demandés par l'acheteur prévus aux articles 48 à 55 du décret 2016-360 du 25 mars 2016,

**AFFIRMENT**, sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles ils interviennent ne tombent sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi du 14 avril 1952 modifiée.

**S'ENGAGENT**, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le CCAP, à exécuter la mission de maîtrise d'œuvre aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.

### AE.3 OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché est un marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'opération ci-dessous :

#### DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION

L'ouvrage sur lequel porte la mission de maîtrise d'œuvre appartient à la catégorie « réutilisation ou réhabilitation d'ouvrages existants ».

Le maître d'ouvrage envisage, conformément au programme et à l'enveloppe prévisionnelle prévue à l'article 5 du CCAP, une opération ayant pour objet la réhabilitation, l'aménagement et la mise aux normes d'un ensemble de bâtiments destiné à devenir le **nouveau** siège de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay :

Adresse	23 avenue de la Résistance
Références cadastrales	36600 VALENÇAY
Surface foncière	Z n°599, 600, 601 et 602
	2 612 m <sup>2</sup>

#### CONTENU DE LA MISSION

Le contenu et l'étendue de la mission de maîtrise d'œuvre sont définis à l'article 1.4 du CCAP, dans le CCTP et ses annexes.

#### DÉLAIS D'EXÉCUTION

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de 9 mois, à compter de la notification du marché (dont 6 mois de travaux).

Les délais d'exécution de chaque élément de mission sont fixés comme suit :

Etudes d'avant-projet sommaire	2	semaines
Etudes d'avant-projet définitif	2	semaines
Etudes de projet	2	semaines
Dossier de consultation des entreprises	3	semaines
Direction des travaux	25	semaines
Dossier des ouvrages exécutés	2	semaines

#### DUREE PREVISIONNELLE DES TRAVAUX

La durée prévisionnelle d'exécution des travaux est estimée à 7 mois, à compter de la date de notification des ordres de service de démarrage aux entreprises titulaires des marchés de travaux.

### AE.4 OFFRE DE PRIX

#### CONDITIONS GENERALES DE L'OFFRE DE PRIX

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois précédent celui de remise des offres (m0).

#### FORFAIT PROVISoire DE REMUNERATION

Il est fixé à ..... € HT  
..... € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du contrat étant de 20%  
soit ..... euros TTC.  
(en toutes lettres)

## FORFAIT DEFINITIF DE REMUNERATION

Le forfait de rémunération est rendu définitif dans les conditions de l'article 4.3 du CCAP.

### REPARTITION DU FORFAIT DE REMUNERATION PAR ELEMENT DE MISSION

Eléments de mission de maîtrise d'œuvre	% de la mission de base
Etudes d'avant projet sommaire (APS)	
Etudes d'avant projet définitif (APD)	
Etudes de projet (PRO)	
Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT)	
VISA et EXE	
Direction des l'exécution des contrats de travaux (DET)	
Assistance aux opérations de réception (AOR)	

La répartition des prestations et des honoraires entre les cotraitants figure en annexe, le cas échéant.

### AE.5 PAIEMENTS

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après selon la décomposition et la répartition jointes en annexe.

#### Contractant unique ou 1<sup>er</sup> cotraitant :

Compte ouvert au nom de   
Sous le numéro  Clé RIB   
Banque   
Code Banque  Code Guichet

#### 2<sup>ème</sup> cotraitant :

Compte ouvert au nom de   
Sous le numéro  Clé RIB   
Banque   
Code Banque  Code Guichet

#### 3<sup>ème</sup> cotraitant :

Compte ouvert au nom de   
Sous le numéro  Clé RIB   
Banque   
Code Banque  Code Guichet

Ordonnateur	<input type="text" value="Président de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay"/>		
Comptable assignataire des paiements	<input type="text" value="Trésorier Payeur de Valençay"/>		
Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret 2016-360 du 25 mars 2016			
<input type="text" value="Claude DOUCET, Président de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay"/>			
Chapitre budgétaire	<input type="text" value="21 – Construction autres bâtiments publics"/>	Article	<input type="text" value="21318"/>

Cadre réservé à la mention d'exemplaire unique en vue du NANTISSEMENT ou de la CESSION DE CRÉANCE


**AE.6 ASSURANCES**

**Contractant unique ou 1<sup>er</sup> cotraitant :**

Compagnie d'assurance  N° de police

**2<sup>ème</sup> cotraitant :**

Compagnie d'assurance  N° de police

**3<sup>ème</sup> cotraitant :**

Compagnie d'assurance  N° de police

L'attestation d'assurance de chaque cotraitant est jointe au présent contrat.

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée au maître d'œuvre dans un délai de 120 jours à compter de la date de remise de l'offre.

Fait à  Le

Le(s) contractant(s) (cachets et signatures)

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement,

Documents et pièces annexées au présent acte d'engagement :

- Annexe 1 - Grille de répartition des prestations et des honoraires par cotraitants et par élément de mission
- Annexe 2 - Formulaire de déclaration de sous-traitance DC4

Fait à  Le

La personne habilitée à signer le marché